

OBJET :

**Interdiction de stationnement, de circulation et de passage piétons : Rue de La Fontaine-
Les 03 et 04 septembre 2020**

Le Maire de La Commune de LA CAUNETTE

VU les articles, L2212-2, L 2213-1, L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement de la Voirie Départementale,

VU la demande en date du 19 août 2020 par laquelle la Société IMEXCO, 3 Rue de l'Eglise, 30250 COMBAS, représentée par Monsieur LEIGNEL, sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux désignées ci-après :

Purge de la falaise de la Rue de La Fontaine à La Côte,

Considérant l'obligation d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que le passage des piétons pour la sécurité de tous et le bon déroulement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion des travaux de purge de la falaise, Rue de La Fontaine, les jeudi 03 et vendredi 04 septembre 2020 :

- le stationnement et la circulation des véhicules
- le passage des piétons

seront interdits de 7h00 à 18h00

ARTICLE 2 : Pendant la durée de cette interdiction, la circulation sera déviée par la Rue de La Rivière.

ARTICLE 3 : Une signalisation adaptée sera implantée afin de prévenir les usagers.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur d'Agence Départementale d'Olonzac et Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'OLONZAC seront destinataires du présent arrêté et chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à La Caunette, le 19 août 2020

Le Directeur d'Agence d'Olonzac

Arès Jambouille

L'Adjoint au Directeur d'Agence

Alain Rans
Alain Rans

Le Maire



Max FABRE

[Signature]